

Conseil de quartier

« Balmes Pincourt »

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DU 26 MAI 2021

Présents : Mme CREUZET (Maire), M. MARDEUIL (1^{er} adjoint), M. CHOUCHA (président du conseil de quartier), M. MAUPETIT (vice-président du conseil de quartier), Mme BLANC, Mme CHASTAN, Mme CHOMETTE, M. COQUATRIX, M. LAQUERBE, M. LE CUN, M. LEBESSON, M. DUBUIS, M. LETORT, M. POURRAT, Mme TERRON, M. VAILHE, M. VIVIER, Mme VRAY, M. BOUCHERY , M. POUXE (cabinet du Maire), Mme LESCIEUX (responsable de la direction générale)

Excusés : M. CANDELLA, Mme LOUIS

A l'ordre du jour :

- Information sur l'aménagement de l'entrée du Coteau au pont de la Loire
- Information sur l'îlot Carnot-Libération
- Information sur le bâtiment et le parking de l'ancien LIDL
- Information sur l'agrandissement de l'usine Revillon et son parking
- constitution des commissions de travail

Madame le Maire et M. Choucha accueillent l'assemblée et remercient les personnes de leur présence à cette première séance plénière du conseil de quartier des Balmes-Pincourt.

1 - Information sur l'aménagement de l'entrée du Coteau au pont de la Loire

Madame le Maire rappelle que l'aménagement de l'entrée de la ville du côté du pont de la Loire était un des premiers sujets de voirie à traiter pour la sécurité des piétons. Un premier aménagement a donc été réalisé en urgence par les services : suppression de places de stationnement de part et d'autre de l'entrée, réorganisation des sens de circulation et délimitation des pistes cyclables.

L'emprise foncière du carrefour ne permet pas en l'état de réaliser un carrefour giratoire. M. Goutaudier (l'Atelier locavore) a par ailleurs sollicité l'autorisation d'installer une terrasse devant son restaurant dès cet été, ce que la ville a approuvé. Une étude est en cours pour aménager de manière paysagère l'entrée de la ville, avec un maître d'œuvre bientôt choisi et des travaux prévus d'ici 2022.

Du côté de l'avenue Carnot, une demande a été déposée en sous-préfecture pour installer des contrôles de vitesse par radar.

Un habitant demande si la terrasse du restaurant protégera suffisamment ses clients ? oui, la terrasse sera bien sûr délimitée par des protections.

M. Vivier signale des difficultés pour la sécurité des vélos face aux véhicules sur ce carrefour difficile. En effet, une réflexion sera menée dans le cadre d'un plan vélo global sur la ville.

2 - Information sur l'îlot Carnot-Libération

Madame le Maire récapitule la situation : une convention a été signée avec l'établissement foncier EPORA (Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes) pour acquérir progressivement les parcelles mises en vente des tenements immobiliers face au pont, entre les avenues Carnot et Libération, jusqu'au parking Molette.

M. Petit, gérant du bar-tabac, est actuellement bloqué pour la revente de son fonds de commerce, qui n'est pas racheté par EPORA. Madame le Maire déplore qu'aucune solution ne soit possible à ce jour. La convention doit être renouvelée avec EPORA pour reprendre le dossier, mais la situation est complexe et sans solution immédiate pour M. Petit.

3 - Information sur le bâtiment et le parking de l'ancien LIDL

Une communication va être faite début juin sur un projet commercial privé. La commune n'est pas habilitée à communiquer précisément à ce sujet ce jour. Madame le Maire précise que la mairie n'est pas intervenue dans ce projet, sauf à approuver cette initiative.

M. Vivier témoigne de l'activité de trafic de drogue sur le parking désaffecté depuis quelques mois. Le problème a été constaté par les services de police nationale et municipale. Le secteur a été ciblé pour la mise en place de la vidéosurveillance, des contrôles sont faits, ils seront renforcés.

4- Information sur l'agrandissement de l'usine Révillon et son parking

Le problème de stationnement du personnel de l'usine sur les espaces publics du quartier est régulièrement soulevé.

Révillon est une entreprise en plein développement de rayonnement national. Le directeur de l'usine a invité les élus à visiter l'usine et leur a expliqué la problématique du stationnement de ses salariés. Il a déclaré son intention d'agrandir l'usine, ce qui va engendrer un remaniement de tout l'espace extérieur, notamment par l'augmentation de ses besoins de stationnement. Une solution a été recherchée par la municipalité pour permettre l'investissement de cette entreprise et garantir sa pérennité dans la ville.

Le parking à l'arrière de l'usine va être utilisé pour cette extension. Un nouvel espace de parking doit donc être trouvé pour le personnel. Il a été proposé de céder à cette fin l'emprise foncière du terrain de la ramberte. Celle-ci sera retirée en accord avec la société de la Légion d'Honneur, un nouveau monument sera posé sur le talus en face.

Des habitants de la place craignent les futures nuisances sonores et réclament que d'autres solutions soient recherchées pour limiter la construction de parkings supplémentaires : covoiturage, navettes électriques, parkings un peu plus éloignés ? Ils regrettent également l'abattage des arbres et la destruction de cet espace naturel urbain de qualité.

M. Pourrat demande des précisions sur le nombre des stationnements strictement nécessaires et sur l'aménagement du parking prévu ? Le futur parking privé sera implanté une partie sur la parcelle communale et une partie sur l'ancien magasin d'usine, au total 49 places seront créées. Des nouvelles plantations seront faites pour aménager cet espace.

Cet aménagement permettra d'être plus strict sur le respect des places de stationnement publiques le long de la Loire, qui sera contrôlé par la police municipale.

Madame le Maire propose que le directeur de Révillon fasse visiter l'usine aux membres du conseil de quartier, afin de mieux comprendre les enjeux de cet aménagement. Une visite sera programmée après la rentrée de septembre.

5 – inscription dans les commissions de travail

Voirie :	Sécurité :	Environnement / cadre de vie / propreté :
Référent M. Vivier Adjoint M. Laquerbe Mme Coquelin	Référent M. Dubuis Adjoint M. Lebesson Mme Chastan M. Bouchery Mme Blanc	Référent M. Letort Adjoint M. Coquatrix Mme Théron M. Vailhé Mme Chapel-Prudhomme

C'est désormais aux commissions de se réunir pour travailler sur les différents points concrets du quartier à améliorer.

6 – questions diverses

- *Stationnement de la rue des Balmes*
Il est fait le constat de nombreux stationnements anarchiques, de l'augmentation du trafic dû à la construction du nouvel immeuble, des difficultés de circulation dans la rue et des difficultés d'accès des véhicules de secours et de ramassage des ordures ménagères. Après avoir reçu de nombreuses réclamations, une réunion sur place a été organisée avec les riverains membres du conseil de quartier. Il a été décidé d'expérimenter la suppression des 5 places de stationnement dans la rue. Les riverains présents regrettent la faible consultation de la population.
- Les diverses questions particulières de stationnement ou de voirie seront à traiter en commissions de travail.